

Dioxines : résultats mesurés autour de Passy

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes gère depuis 2006 un programme de surveillance des dioxines et des métaux lourds dans l'air et les retombées atmosphériques sur l'ensemble de la région dans lequel sont impliqués 16 partenaires industriels. Ce programme permet d'avoir des valeurs de référence dans l'air et de comparer les situations à l'échelle de la région, en suivant des protocoles normalisés, et ce depuis près de 15 ans. Le SITOM de Passy a souhaité rejoindre ce programme depuis 2015.

Méthode de prélèvements et analyse de la qualité de l'air: un protocole qui nécessite de la rigueur.

Sur le territoire de la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc (CCPMB), les émissions annuelles de dioxines et furanes tous secteurs d'activités confondus sont estimées à 0,06 grammes (ITEQ)*¹/². C'est donc un véritable travail d'enquête très précis qui doit être mené pour en déterminer l'origine et les niveaux dans l'atmosphère.

La mesure de ces composés est trop sérieuse pour être faite à la légère.

Les prélèvements d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, observatoire régional agréé pour la surveillance de la qualité de l'air, suivent scrupuleusement les protocoles normalisés pour assurer la reproductibilité, la représentativité et la comparabilité des résultats.

Les dioxines sont émises lors de la combustion incomplète (température insuffisante) en présence de chlore. Elles sont transportées par l'air et peuvent s'accumuler dans les sols, les sédiments et la chaîne alimentaire.

L'observatoire effectue des mesures de dioxines :

- En air ambiant sur les zones exposées à l'aide de préleveurs haut débit. L'objectif est de mesurer les teneurs de polluants dans l'atmosphère.
- En retombées atmosphériques grâce à des Jauges Owen afin de mesurer les dépôts de polluants au sol et dans les précipitations à proximité des émetteurs industriels.

Ces méthodes de mesures sont conformes avec celles retenues et préconisées par l'INERIS, sur la base des données scientifiques ou techniques disponibles et objectives et décrites dans le [Guide de surveillance dans l'air autour des installations classées](#)³.

Les résultats des mesures reprises dans la presse ces derniers jours dans l'environnement de Passy, datant de juillet 2018, sont relatifs à des concentrations dans les sols pour lesquelles il existe également des méthodes de prélèvements auxquelles il convient de se conformer pour assurer la qualité et la cohérence des résultats scientifiques.

Le [premier état des lieux de la présence dans les sols des dioxines sur le territoire français](#) mené par le BRGM en 2005 présente les méthodes de prélèvement nécessaires pour dresser ce type de bilan.

Enfin, les données issues de méthodes de mesures différentes (sol, air ambiant, retombées atmosphériques) ne sont pas comparables entre elles.

¹ Etant donné le grand nombre de dioxines et leur degré de toxicité varié, un indicateur synthétique, « équivalent toxique » (I-TEQ, International Toxic Equivalent Quantity), a été développé au niveau international pour caractériser la charge toxique globale liée aux dioxines. A chaque congénère est attribué un coefficient de toxicité qui a été estimé en comparant son impact sanitaire à celui de la dioxine la plus toxique (la 2, 3, 7, 8 TCDD dite dioxine de Seveso).

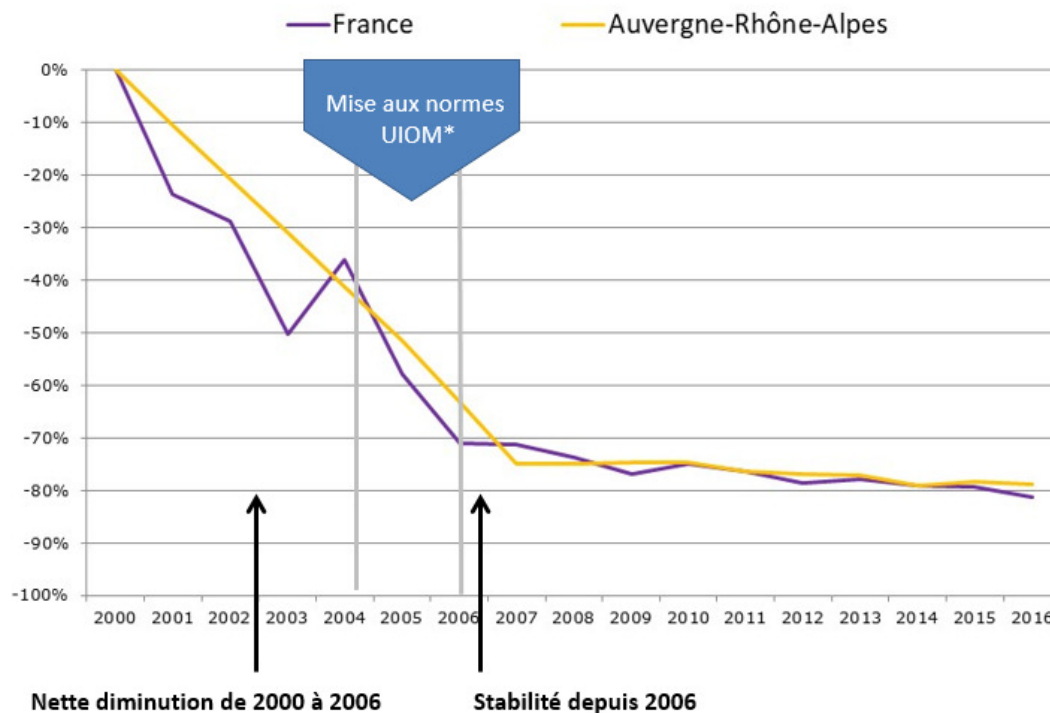
² Source : Inventaire Atmo Auvergne-Rhône-Alpes – Année 2016 - V2018

³ Pages 42 à 48 et tableau de synthèse p54

Les données de référence disponibles sur les dioxines.

En Auvergne-Rhône-Alpes, les émissions totales de dioxines/furanes ont été divisée par 5 en 15 ans grâce notamment à la mise aux normes des incinérateurs de déchets en 2005, la fermeture d'établissements non conformes et les progrès réalisés dans les secteurs de l'industrie manufacturière (sidérurgie, métallurgie), la transformation de l'énergie et les autres acteurs du traitement de déchets.

Evolution des émissions de dioxines en France et en Auvergne-Rhône-Alpes

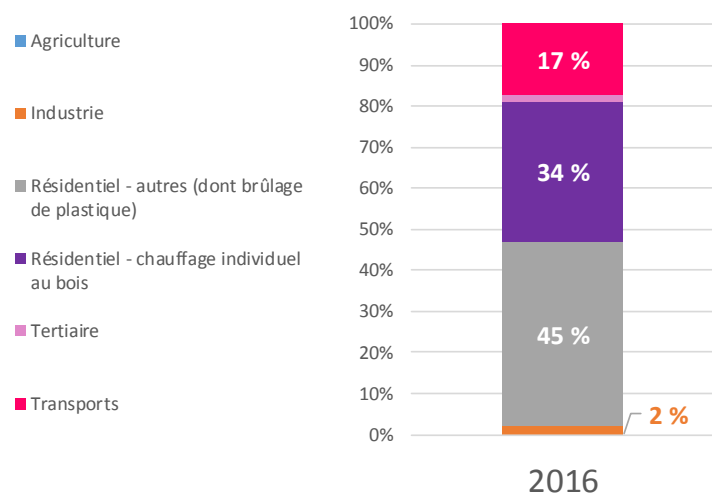


• Usines d'incinération d'Ordures Ménagères
Source CITEPA / format SECTEN - avril 2018

Version 2018

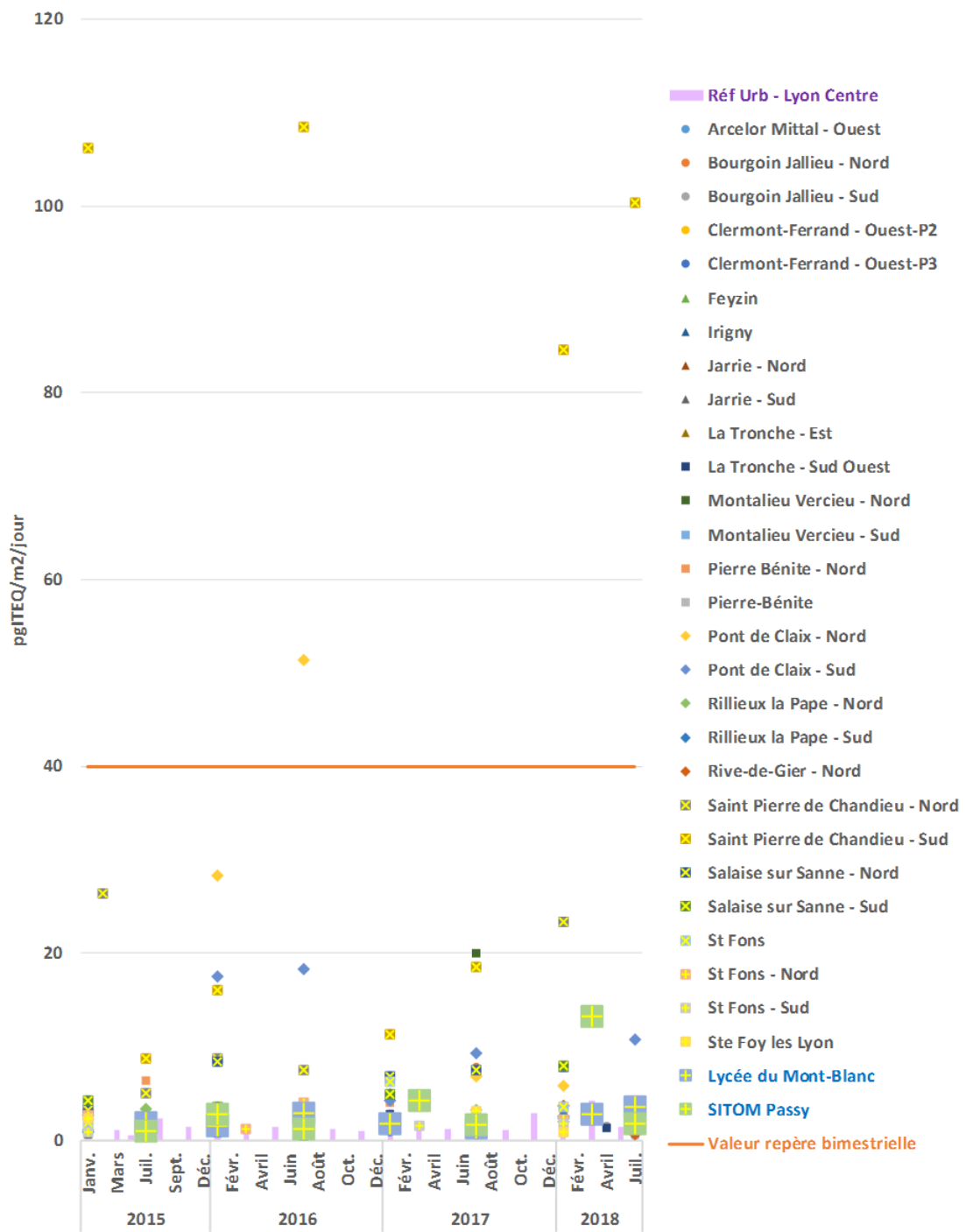
Les émissions de dioxines/furanes sur le territoire de la CCPMB sont principalement liées au brûlage individuel au bois et au brûlage de plastiques. Le reste est lié aux rejets du trafic routier et de l'industrie (notamment l'incinération pour 1,5 %).

Répartition sectorielle des émissions de dioxines sur le territoire de la CCPMB

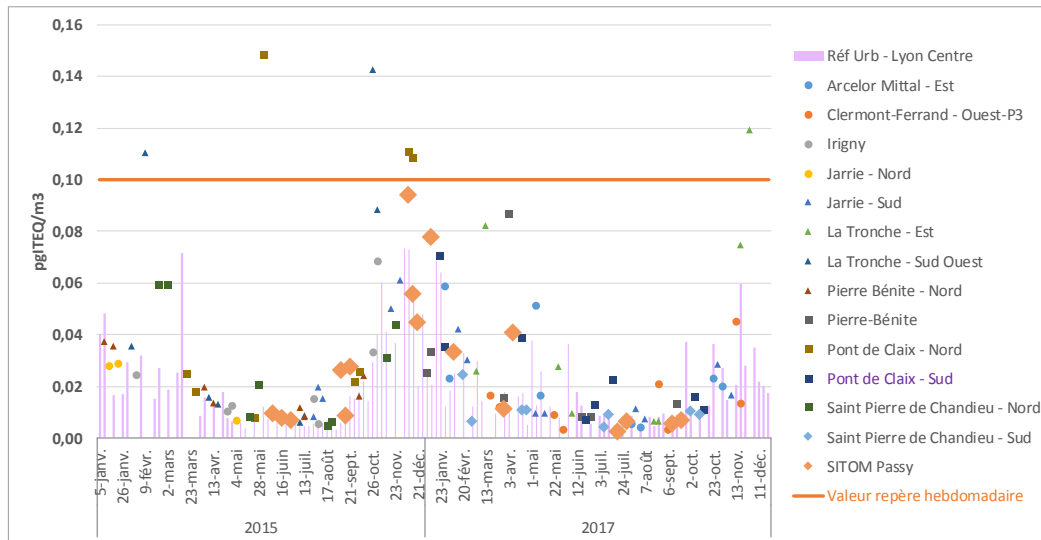


Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, 2016, V2018

Les mesures dans les retombées atmosphériques réalisées chaque année sur 2 sites dans la vallée à proximité de l'incinérateur de Passy montrent que les valeurs sont comparables à celles généralement enregistrées en milieu urbain et sont inférieures aux valeurs de référence.



Les analyses dans l'air ambiant réalisées tous les 2 ans dans l'environnement de l'incinérateur de Passy sont également comparables à celles enregistrées en milieu urbain et dans des gammes similaires à celles observées sur d'autres sites de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les concentrations mesurées varient en fonction de la saison et sont toujours en deçà de la valeur de référence.



Comment réduire davantage les concentrations de dioxines dans l'air ?

Pour réduire encore les concentrations des dioxines dans l'air, il faut limiter les brûlages de bois et de plastique.

Ainsi, le brûlage à l'air libre, le brûlage dans des appareils à foyers ouverts ou dans des appareils de chauffage ancien est à proscrire car la température de la flamme n'est pas suffisante pour détruire les composés nocifs.

La qualité de l'air de la vallée de l'Arve requiert une attention particulière.

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes met en œuvre tous les moyens nécessaires pour connaître de manière précise, fiable et transparente les concentrations des polluants présents et leur origine afin que les actions adaptées puissent être mises en œuvre par les pouvoirs publics et que les pratiques individuelles évoluent.

Le programme de Surveillance Dioxines / Métaux lourds

Ce programme comprend la mise en place d'inventaires d'émissions locaux, la mesure des composés visés en zone urbaine et rurale, ainsi que dans l'environnement proche des établissements émetteurs, notamment les incinérateurs.

Les résultats de cet observatoire sont rendus publics chaque année sur le site

www.atmo-auvergnerhonealpes.fr

Consultez les deux derniers rapports :

[Programme de dioxines, furanes et métaux lourds en 2015 et 2016](#)

[Programme de dioxines, furanes et métaux lourds en 2013 et 2014](#)

CONTACT :

Didier CHAUPUIS, Directeur territorial d'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes

04 38 49 92 20 / 06 74 78 56 17